



« Mesdames, franchissez la barrière ! »

Saison 2019-2020



Opération « Mesdames, franchissez la barrière ! » Saison 2019-2020

Dossier Club

1. Informations générales (à compléter)

- Nom complet du club :
- Numéro d'affiliation du club :
- Ligue d'appartenance :
- District d'appartenance :
- Porteur(s) du projet au sein du club (Prénom/NOM) :
- Fonction(s)/mission(s) au sein du club :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- Existe-il un référent féminin dans votre club : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez son Prénom/NOM :
- S'agit-il d'une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes : ☐ Oui ☐ Non
- Nombre de participantes à votre action :

2. Présentation générale de l'opération

L'opération « Mesdames, franchissez la barrière » est une action fédérale de féminisation dont l'objectif principal est de recruter des femmes dirigeantes.

Pour cette 8^{ème} édition, le format de l'opération reste inchangé. Pour rappel, les Districts et les clubs peuvent organiser une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes. Les Districts et les clubs lauréats de cette opération seront valorisés à l'occasion d'un match de l'Equipe de France Féminine en juin 2020.

2.1 Principe de l'opération

- **Au niveau du Club**
 - o Le club organise une action pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, remplit le dossier présent et l'envoie au District
 - o Quelques exemples d'actions : organiser/s'appuyer sur une manifestation au sein du club en invitant les mamans et/ou joueuses majeures du club pour un échange lors d'un moment convivial et exposer les besoins du club ; proposer une séance de foot en marchant, fitfoot...
- **Au niveau du District**
 - o Le District recense tous les dossiers relatifs aux actions de recrutement menées au niveau local par les clubs et **désigne 2 clubs lauréats**
 - o Le District organise également une **action au niveau départemental** pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, et remplit le dossier dédié aux Districts
- **Au niveau de la Commission Régionale de Féminisation (CRF)**
 - o La CRF recense l'ensemble des dossiers Clubs lauréats (2 par District) et les dossiers Districts
 - o La CRF communique ces dossiers Clubs et Districts à la Ligue du Football Amateur

2.2 Critères d'éligibilité

- Les clubs récompensés devront être affiliés à la FFF
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2019-2020
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée
- L'évaluation des dossiers reposera sur une grille d'évaluation comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs

2.3 Calendrier

- **Entre septembre 2019 et avril 2020** : le club organise une action de recrutement pour les femmes dirigeantes
- **Mi-avril 2020** : le club envoie le dossier présent rempli au District. Ce dernier désigne 2 clubs lauréats et communique les 2 dossiers à la Commission Régionale de Féminisation
- **Le 27 avril 2020 au plus tard** : chaque Commission Régionale de Féminisation envoie à la Ligue du Football Amateur par voie électronique (ctruong@fff.fr) les dossiers Clubs lauréats (2 par District) et les dossiers Districts. Tout document annexe fournis sera pris en compte dans l'évaluation des dossiers (utilisation des supports de communication fédéraux, fiches contacts récupérées, photos, articles de presse, etc...).
- **Début mai 2020** : le jury se réunit pour l'évaluation des dossiers, et désigne les clubs et Districts lauréats
- **Début juin 2020** : les clubs et Districts lauréats pourront assister et être valorisés à l'occasion d'un match de l'Equipe de France Féminine



3. Descriptif de votre action (*objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement, nombre de femmes présentes, profil des participantes, etc...*)

4. Précisez si des parties prenantes ont contribué au projet (*Ligue, District, collectivité, commissions départementales, partenaires, etc...*)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



5. Evaluation de l'impact du projet *(bilan, résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action, résultats espérés et/ou obtenus, etc...)*

6. Axes d'améliorations de l'action

7. Autres initiatives menées par le club pour la féminisation de l'encadrement